

EB17.R26 **Prévention des accidents chez les enfants**

Le Conseil Exécutif,

Ayant noté la proposition du Gouvernement des Pays-Bas et la déclaration faite par le représentant de ce Gouvernement sur la question de la prévention des accidents chez les enfants ;

Ayant pris note des observations du Directeur général ;

Prenant également note de la proposition du Comité régional de l'Europe à l'effet de convoquer un groupe consultatif sur ce sujet en 1956,

1. ESTIME qu'il serait opportun d'attendre les résultats de l'étude qui doit être entreprise dans la Région européenne avant de décider s'il est nécessaire que l'Organisation poursuive l'étude de ce problème ;
et
2. PRIE le Directeur général de tenir le Conseil au courant.